

mgen[★]

GRUPE **vyv**



**CONTRAT RÉSIDENT AEFE
AVEC 3 MOIS CONTRAT
LOCAL (EN EEE)**

LA PROTECTION SANTÉ
EN BREF ET DANS LE MONDE

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM*

Affiliation* obligatoire
et cotisation prélevée
sur salaire pour
les fonctionnaires
et les salariés

Gestion
par l'OPAM

Remboursement sur
la base du tarif de
responsabilité de la
Sécurité sociale française
des frais médicaux et
hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ*

Adhésion*
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement venant
en complément de la part
Sécurité sociale (selon
contrat souscrit)



Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

**DANS LE PAYS
D'EXERCICE**

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Affiliation à la Caisse
Locale du pays
d'exercice

Gestion par la
Caisse Locale

Remboursement :
Caisse Locale selon
la législation du pays
d'exercice

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement venant
en complément de la
Caisse Locale (selon
contrat souscrit)



LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

Caisse Locale :

- vérifier auprès de l'organisme s'il prend en charge les soins en dehors du pays d'exercice
- demander la CEAM* à la Caisse Locale pour les séjours en France ou en Europe



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Remboursement venant en complément de la Caisse Locale (selon contrat souscrit)

Les adhérents MGEN bénéficient du remboursement de la part complémentaire (même si la Caisse Locale n'intervient pas)*

*Se référer au lexique en fin de document

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Affiliation obligatoire à la Sécurité sociale française et cotisation prélevée sur salaire

Gestion par la Sécurité sociale française

Remboursement sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale française des frais médicaux et hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion volontaire soumise à cotisation

Gestion par l'organisme assurant la complémentaire santé

Remboursement venant en complément de la part Sécurité sociale (selon contrat souscrit)



Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

- En France : prise en charge de tous les soins avec présentation de la Carte Vitale
- Reste du monde : prise en charge des soins inopinés ou d'extrême urgence
- En Europe : demander à MGEN la CEAM pour les séjours en Europe hors pays de résidence.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Remboursement venant en complément de la Sécurité sociale (selon contrat souscrit)

Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, la gestion du régime obligatoire est assurée par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

**LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE**

Comment réactualiser ses droits en cas
de réinstallation dans l'hexagone ?

OPAM

**COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ**

Pour actualiser les droits Sécurité sociale et/ou complémentaire santé dès le retour définitif en France (quelle que soit la situation des personnels des établissements à l'étranger) il convient de contacter :

- la section MGEN de son département de résidence,
- ou le 36 76,
- ou de se connecter à son Espace personnel sur mgen.fr.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME OBLIGATOIRE (Sécurité sociale)



Assuré ou affilié :

Toute personne qui travaille et réside en France doit être affiliée à l'un des régimes de la Sécurité sociale selon sa situation. Les démarches d'affiliation sont effectuées par l'employeur lors d'une première embauche. Les affiliés sont ensuite assujettis aux cotisations de Sécurité sociale.

Organisme Primaire d'Assurance Maladie (OPAM) :

Organisme prenant en charge les frais de santé en 1^{er} niveau. L'OPAM ne rembourse pas l'intégralité des dépenses de santé : il définit des bases de remboursement auxquelles il applique un pourcentage de prise en charge. Il reste à la charge de l'assuré une partie des dépenses engagées.

Caisse locale :

OPAM du pays de résidence, la caisse locale doit obligatoirement prendre en charge les frais d'hospitalisation et les transports sanitaires, à minima.

La caisse locale ne rembourse jamais la totalité de la dépense engagée d'où la nécessité d'une couverture complémentaire.

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) :

Document permettant à un ressortissant de l'Union Européenne de bénéficier des soins inopinés ou d'extrême urgence dans le cadre d'un séjour temporaire (voyage linguistique, vacances, etc.), dans un autre État membre que le sien.

Séjour temporaire :

Vacances, week-ends, séjours linguistiques.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (Mutuelle)



Adhérent MGEN:

Personne ayant adhéré à la complémentaire santé MGEN.

Adhésion:

Souscription volontaire à une complémentaire santé.

Complémentaire santé:

Organisme permettant d'être remboursé suite à des dépenses pour des soins en santé. Son rôle est de compléter la prise en charge de l'OPAM.

Ticket modérateur:

Partie des dépenses de santé qui reste à la charge des assurés. La complémentaire santé peut prendre en charge le ticket modérateur partiellement ou totalement.

MGEN International Santé Prévoyance (MISP):

Complémentaire santé internationale proposée par MGEN Section Extra Métropolitaine.

Guichet unique:

les adhérents MGEN adressent leurs feuilles de soins et factures acquittées via leur espace personnel, MGEN rembourse simultanément les prestations Sécurité sociale & les prestations MGEN

Inter Mutuelles Assistance (IMA):

Service Assistance « MGEN International », les adhérents MISP bénéficient d'une écoute et d'une assistance médicale 24h/24 – 7j/7. IMA apprécie l'orientation médicale et oriente l'adhérent vers l'hospitalisation dans un établissement du réseau ou vers l'évacuation sanitaire ou le rapatriement sanitaire et prend alors en charge les frais.

REMBOURSEMENTS DÉMATÉRIALISÉS :

www.mgen.fr

- > Rubrique “mon espace personnel”,
- > “afficher plus de résultats”
- > puis “transmettre une demande de remboursement”

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au :
+33 2 49 79 00 05
IMA :
+33 5 49 76 66 76



bienvenue@mgen.fr



MGEN CG 914
12 rue Ferdinand de Lesseps
CS 54701
72047 Le Mans cedex 2



proximite.mgen.fr/
233-section-extra-metropolitaine



mgen[★]

GRUPE vyv



CONTRAT RÉSIDENT AEFE AVEC 3 MOIS CONTRAT LOCAL EN GRÈCE

LA PROTECTION SANTÉ
EN BREF ET DANS LE MONDE

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM*

Affiliation* obligatoire
et cotisation prélevée
sur salaire pour
les fonctionnaires
et les salariés

Gestion
par l'OPAM

Remboursement sur
la base du tarif de
responsabilité de la
Sécurité sociale française
des frais médicaux
et hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ*

Adhésion*
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement venant
en complément de la part
Sécurité sociale (selon
contrat souscrit)



Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

**DANS LE PAYS
D'EXERCICE**

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Affiliation à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Gestion par la CFE

Remboursement :

- CFE : remboursement basé sur le tarif de la Sécurité sociale française

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion volontaire soumise à cotisation

Gestion par l'organisme assurant la complémentaire santé

- Remboursement venant en complément de la CFE (selon contrat souscrit)
- Vérifier auprès de l'organisme de complémentaire santé qu'un remboursement venant en complément de la CFE est possible



Si la personne est adhérente MISP*, MGEN se substitue à l'OPAM et intervient dès le 1^{er} €.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

CFE : remboursement
basé sur le tarif de la
Sécurité sociale française



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vérifier auprès
de l'organisme de
complémentaire santé
qu'un remboursement
venant en complément
de la CFE est possible

Si la personne est adhérente MISP*, MGEN se substitue à l'OPAM et intervient dès le 1^{er} € dès lors qu'il s'agit de soins inopinés ou d'extrême urgence.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Affiliation obligatoire à la Sécurité sociale française et cotisation prélevée sur salaire

Gestion par la Sécurité sociale française

Remboursement sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale française des frais médicaux et hospitaliers



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion volontaire soumise à cotisation

Gestion par l'organisme assurant la complémentaire santé

Remboursement venant en complément de la part Sécurité sociale (selon contrat souscrit)

Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

- En France : prise en charge de tous les soins avec présentation de la Carte Vitale
- Reste du monde : prise en charge des soins inopinés ou d'extrême urgence
- En Europe : demander à MGEN la CEAM (carte européenne d'assurance maladie) pour les séjours en Europe hors pays de résidence.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Remboursement venant en complément de la Sécurité sociale (selon contrat souscrit)

Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, la gestion du régime obligatoire est assurée par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

**LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE**

Comment réactualiser ses droits en cas
de réinstallation dans l'hexagone ?

OPAM

**COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ**

Pour actualiser les droits Sécurité sociale et/ou complémentaire santé dès le retour définitif en France (quelle que soit la situation des personnels des établissements à l'étranger) il convient de contacter

- la section MGEN de son département de résidence,
- ou le 36 76,
- ou de se connecter à son Espace personnel sur mgen.fr.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME OBLIGATOIRE (Sécurité sociale)



Assuré ou affilié :

Toute personne qui travaille et réside en France doit être affiliée à l'un des régimes de la Sécurité sociale selon sa situation. Les démarches d'affiliation sont effectuées par l'employeur lors d'une première embauche. Les affiliés sont ensuite assujettis aux cotisations de Sécurité sociale.

Organisme Primaire d'Assurance Maladie (OPAM) :

Organisme prenant en charge les frais de santé en 1^{er} niveau. L'OPAM ne rembourse pas l'intégralité des dépenses de santé : il définit des bases de remboursement auxquelles il applique un pourcentage de prise en charge. Il reste à la charge de l'assuré une partie des dépenses engagées.

Caisse des Français à l'Étranger :

Organisme proposant à tous les Français installés à l'étranger une protection sociale de base par la souscription d'assurances volontaires.

La CFE ne rembourse jamais la totalité de la dépense engagée d'où la nécessité d'une couverture complémentaire.

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) :

Document permettant à un ressortissant de l'Union Européenne de bénéficier des soins inopinés ou d'extrême urgence dans le cadre d'un séjour temporaire (voyage linguistique, vacances, etc.), dans un autre État membre que le sien.

Séjour temporaire :

Vacances, week-ends, séjours linguistiques.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (Mutuelle)

**Adhérent MGEN:**

Personne ayant adhéré à la complémentaire santé MGEN.

Adhésion:

Souscription volontaire à une complémentaire santé.

Complémentaire santé:

Organisme permettant d'être remboursé suite à des dépenses pour des soins en santé. Son rôle est de compléter la prise en charge de l'OPAM.

Ticket modérateur:

Partie des dépenses de santé qui reste à la charge des assurés. La complémentaire santé peut prendre en charge le ticket modérateur partiellement ou totalement.

MGEN International Santé Prévoyance (MISP):

Complémentaire santé internationale proposée par MGEN.

Guichet unique:

les adhérents MGEN adressent leurs feuilles de soins et factures acquittées via leur espace personnel, MGEN rembourse simultanément les prestations Sécurité sociale pour le compte de la Caisse des Français de l'Étranger (Mondexpat ou Jeunexpat) & les prestations MGEN.

Inter Mutuelles Assistance (IMA):

Service Assistance « MGEN International », les adhérents MISP bénéficient d'une écoute et d'une assistance médicale 24h/24 – 7j/7. IMA apprécie l'orientation médicale et oriente l'adhérent vers l'hospitalisation dans un établissement du réseau ou vers l'évacuation sanitaire ou le rapatriement sanitaire et prend alors en charge les frais.

REMBOURSEMENTS DÉMATÉRIALISÉS :

www.mgen.fr

- > Rubrique “mon espace personnel”,
- > “afficher plus de résultats”
- > puis “transmettre une demande de remboursement”

POUR INFORMATION :



CFE :
+33 1 64 71 70 00



courrier@cfe.fr

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au :
+33 2 49 79 00 05
IMA :
+33 5 49 76 66 76



bienvenue@mgen.fr



MGEN CG 914
12 rue Ferdinand de Lesseps
CS 54701
72047 Le Mans cedex 2



proximite.mgen.fr/
233-section-extra-metropolitaine



mgen[★]

GRUPE **vyv**



**CONTRAT RÉSIDENT AEFE
AVEC 3 MOIS CONTRAT
LOCAL (HORS EEE)**

LA PROTECTION SANTÉ
EN BREF ET DANS LE MONDE

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM*

Affiliation* obligatoire
et cotisation prélevée
sur salaire pour
les fonctionnaires
et les salariés

Gestion
par l'OPAM

Remboursement sur
la base du tarif de
responsabilité de la
Sécurité sociale française
des frais médicaux et
hospitaliers = ticket
modérateur*

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ*

Adhésion*
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement venant
en complément de la part
Sécurité sociale (selon
contrat souscrit)



Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

**DANS LE PAYS
D'EXERCICE**

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Deux possibilités :

- affiliation à la Caisse Locale du pays d'exercice
- affiliation à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Gestion par l'OPAM choisi

Remboursement :

- Caisse Locale : remboursement partiel selon la législation du pays d'exercice
- CFE : remboursement basé sur le tarif de la Sécurité sociale française

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement
venant en complément
de la Caisse Locale ou
de la CFE (selon contrat
souscrit)



Si la personne est adhérente MISP, MGEN se substitue à l'OPAM et intervient dès le 1^{er} €.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

Caisse Locale :

- Caisse Locale : vérifier auprès de l'organisme s'il prend en charge les soins en dehors du pays d'exercice
- CFE : remboursement basé sur le tarif de la Sécurité sociale française



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vérifier auprès de l'organisme de complémentaire santé qu'un remboursement venant en complément de la Caisse Locale ou de la CFE est possible

Les adhérents MGEN affiliés à la Caisse Locale ou CFE bénéficieront du remboursement de la part complémentaire (même si la Caisse Locale n'intervient pas). Si la personne est adhérente MISP*, MGEN se substitue à l'OPAM et intervient dès le 1^{er} € dès lors qu'il s'agit de soins inopinés ou d'extrême urgence

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Affiliation obligatoire à la Sécurité sociale française et cotisation prélevée sur salaire

Gestion par la Sécurité sociale française

Remboursement sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale française des frais médicaux et hospitaliers



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion volontaire soumise à cotisation

Gestion par l'organisme assurant la complémentaire santé

Remboursement venant en complément de la part Sécurité sociale (selon contrat souscrit)

Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

- En France : prise en charge de tous les soins avec présentation de la Carte Vitale
- Reste du monde : prise en charge des soins inopinés ou d'extrême urgence
- En Europe : demander à MGEN la CEAM (carte européenne d'assurance maladie) pour les séjours en Europe hors pays de résidence



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Remboursement venant en complément de la Sécurité sociale (selon contrat souscrit)

Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, la gestion du régime obligatoire est assurée par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(PENDANT LES 3 MOIS DE CONTRAT LOCAL)

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

(À LA DATE DU CONTRAT DE RÉSIDENT)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

(EN TANT QUE RÉSIDENT)

**LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE**

Comment réactualiser ses droits en cas
de réinstallation dans l'hexagone ?

OPAM

**COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ**

Pour actualiser les droits Sécurité sociale et/ou complémentaire santé dès le retour définitif en France (quelle que soit la situation des personnels des établissements à l'étranger) il convient de contacter :

- la section MGEN de son département de résidence,
- ou le 36 76,
- ou de se connecter à son Espace personnel sur mgen.fr.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME OBLIGATOIRE (Sécurité sociale)



Assuré ou affilié :

Toute personne qui travaille et réside en France doit être affiliée à l'un des régimes de la Sécurité sociale selon sa situation. Les démarches d'affiliation sont effectuées par l'employeur lors d'une 1^{re} embauche. Les affiliés sont ensuite assujettis aux cotisations de Sécurité sociale.

Organisme Primaire d'Assurance Maladie (OPAM) :

Organisme prenant en charge les frais de santé en 1^{er} niveau. L'OPAM ne rembourse pas l'intégralité des dépenses de santé : il définit des bases de remboursement auxquelles il applique un pourcentage de prise en charge. Il reste à la charge de l'assuré une partie des dépenses engagées.

Caisse des Français à l'Étranger (CFE) :

Organisme proposant à tous les Français installés à l'étranger une protection sociale de base par la souscription d'assurances volontaires.

Caisse locale :

OPAM du pays de résidence, la caisse locale doit obligatoirement prendre en charge les frais d'hospitalisation et les transports sanitaires, à minima.

La caisse locale ne rembourse jamais la totalité de la dépense engagée d'où la nécessité d'une couverture complémentaire.

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) :

Document permettant à un ressortissant de l'Union Européenne de bénéficier des soins inopinés ou d'extrême urgence dans le cadre d'un séjour temporaire (voyage linguistique, vacances, etc.), dans un État membre de l'Union Européenne.

Séjour temporaire :

Vacances, week-ends, séjours linguistiques.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (Mutuelle)



Adhérent MGEN:

Personne ayant adhéré à la complémentaire santé MGEN.

Adhésion:

Souscription volontaire à une complémentaire santé.

Complémentaire santé:

Organisme permettant d'être remboursé suite à des dépenses pour des soins en santé. Son rôle est de compléter la prise en charge de l'OPAM.

Ticket modérateur:

Partie des dépenses de santé qui reste à la charge des assurés. La complémentaire santé peut prendre en charge le ticket modérateur partiellement ou totalement.

MGEN International Santé Prévoyance (MISP):

Complémentaire santé internationale proposée par MGEN.

Guichet unique:

Les adhérents MGEN adressent leurs feuilles de soins et factures acquittées via leur espace personnel, MGEN rembourse simultanément les prestations Sécurité sociale pour le compte de la Caisse des Français de l'Étranger (Mondexpat ou Jeunexpat) & les prestations MGEN.

Inter Mutuelles Assistance (IMA):

Service Assistance « MGEN International », les adhérents MISP bénéficient d'une écoute et d'une assistance médicale 24h/24 – 7j/7. IMA apprécie l'orientation médicale et oriente l'adhérent vers l'hospitalisation dans un établissement du réseau ou vers l'évacuation sanitaire ou le rapatriement sanitaire et prend alors en charge les frais.

REMBOURSEMENTS DÉMATÉRIALISÉS :

www.mgen.fr

- > Rubrique “mon espace personnel”,
- > “afficher plus de résultats”
- > puis “transmettre une demande de remboursement”

POUR INFORMATION :



CFE :
+33 1 64 71 70 00



courrier@cfe.fr

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au :
+33 2 49 79 00 05
IMA :
+33 5 49 76 66 76



bienvenue@mgen.fr



MGEN CG 914
12 rue Ferdinand de Lesseps
CS 54701
72047 Le Mans cedex 2

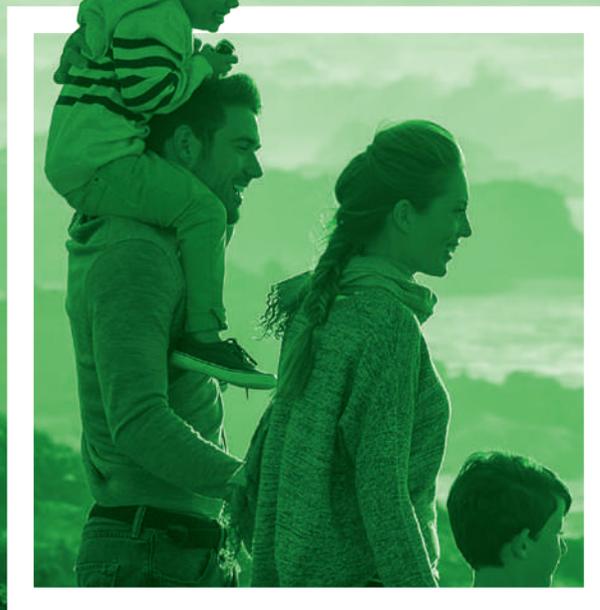


proximite.mgen.fr/
233-section-extra-metropolitaine



mgen[★]

GRUPE **vyv**



EXPATRIÉ AEFE

LA PROTECTION SANTÉ
EN BREF ET DANS LE MONDE

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM*

Affiliation* obligatoire
et cotisation prélevée
sur salaire pour les
fonctionnaires et les
salariés

Gestion
par l'OPAM

Remboursement sur
la base du tarif de
responsabilité de la
Sécurité sociale française
des frais médicaux et
hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ*

Adhésion*
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement venant
en complément de la part
Sécurité sociale (selon
contrat souscrit)



Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Affiliation obligatoire à la Sécurité sociale française et cotisation prélevée sur salaire

Gestion par l'OPAM

Remboursement sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale française des frais médicaux et hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion volontaire soumise à cotisation

Gestion par l'organisme assurant la complémentaire santé

Remboursement venant en complément de la part Sécurité sociale (selon contrat souscrit)



L'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

En France :
prise en charge
de tous les soins avec
présentation
de la Carte Vitale

En Europe : demander la
CEAM* auprès de l'OPAM

Reste du monde :
prise en charge des soins
inopinés ou d'extrême
urgence



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Remboursement
venant en complément
de la part Sécurité sociale
(selon contrat souscrit)

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

**LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE**

Comment réactualiser ses droits en cas
de réinstallation dans l'hexagone ?

OPAM

**COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ**

Pour actualiser les droits Sécurité sociale et/ou complémentaire santé dès le retour définitif en France (quelle que soit la situation des personnels des établissements à l'étranger) il convient de contacter :

- la section MGEN de son département de résidence,
- ou le 36 76,
- ou de se connecter à son Espace personnel sur mgen.fr.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME OBLIGATOIRE (Sécurité sociale)



Assuré ou affilié :

Toute personne qui travaille et réside en France doit être affiliée à l'un des régimes de la Sécurité sociale selon sa situation. Les démarches d'affiliation sont effectuées par l'employeur lors d'une première embauche. Les affiliés sont ensuite assujettis aux cotisations de Sécurité sociale.

Organisme Primaire d'Assurance Maladie (OPAM) :

Organisme prenant en charge les frais de santé en 1^{er} niveau. L'OPAM ne rembourse pas l'intégralité des dépenses de santé : il définit des bases de remboursement auxquelles il applique un pourcentage de prise en charge. Il reste à la charge de l'assuré une partie des dépenses engagées.

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) :

Document permettant à un ressortissant de l'Union Européenne de bénéficier des soins inopinés ou d'extrême urgence dans le cadre d'un séjour temporaire (voyage linguistique, vacances, etc.), dans un autre État membre que le sien.

Séjour temporaire :

Vacances, week-ends, séjours linguistiques.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (Mutuelle)



Adhérent MGEN:

Personne ayant adhéré à la complémentaire santé MGEN.

Adhésion:

Souscription volontaire à une complémentaire santé.

Complémentaire santé:

Organisme permettant d'être remboursé suite à des dépenses pour des soins en santé. Son rôle est de compléter la prise en charge de l'OPAM.

Ticket modérateur:

Partie des dépenses de santé qui reste à la charge des assurés. La complémentaire santé peut prendre en charge le ticket modérateur partiellement ou totalement.

MGEN International Santé Prévoyance (MISP):

Complémentaire santé internationale proposée par MGEN.

Guichet unique:

Les adhérents MGEN adressent leurs feuilles de soins et factures acquittées via leur espace personnel, MGEN rembourse simultanément les prestations Sécurité sociale & les prestations MGEN.

Inter Mutuelles Assistance (IMA):

Service Assistance « MGEN International », les adhérents MISP bénéficient d'une écoute et d'une assistance médicale 24h/24 - 7j/7. IMA apprécie l'orientation médicale et oriente l'adhérent vers l'hospitalisation dans un établissement du réseau ou le rapatriement sanitaire et prend alors en charge les frais.

REMBOURSEMENTS DÉMATÉRIALISÉS :

www.mgen.fr

- > Rubrique “mon espace personnel”,
- > “afficher plus de résultats”
- > puis “transmettre une demande de remboursement”

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au :

+33 2 49 79 00 05

IMA :

+33 5 49 76 66 76



bienvenue@mgen.fr



MGEN CG 914

12 rue Ferdinand de Lesseps

CS 54701

72047 Le Mans cedex 2



proximite.mgen.fr/

233-section-extra-metropolitaine



mgen[★]

GRUPE **vyv**



**AGENT RÉMUNÉRÉ
PAR LA FRANCE
(AUTRE QUE AEFÉ - AGENCE POUR
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER)
LA PROTECTION SANTÉ
EN BREF ET DANS LE MONDE**

LA PROTECTION SANTÉ

**EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION**

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM*

Affiliation* obligatoire
et cotisation prélevée
sur salaire pour
les fonctionnaires
et les salariés

Gestion
par l'OPAM

Remboursement sur
la base du tarif de
responsabilité de la
Sécurité sociale française
des frais médicaux et
hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ*

Adhésion*
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement
venant en complément
de la part Sécurité sociale
(selon contrat souscrit)



L'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Affiliation obligatoire à la Sécurité sociale française et cotisation prélevée sur salaire

Gestion par l'OPAM

Remboursement sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale française des frais médicaux et hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion volontaire soumise à cotisation

Gestion par l'organisme assurant la complémentaire santé

Remboursement venant en complément de la part Sécurité sociale (selon contrat souscrit)



L'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

En France :
prise en charge
de tous les soins avec
présentation
de la Carte Vitale

En Europe : demander la
CEAM* auprès de l'OPAM

Reste du monde :
prise en charge des soins
inopinés ou d'extrême
urgence



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Remboursement
venant en complément
de la part Sécurité sociale
(selon contrat souscrit)

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

**LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE**

Comment réactualiser ses droits en cas
de réinstallation dans l'hexagone ?

OPAM

**COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ**

Pour actualiser les droits Sécurité sociale et/ou complémentaire santé dès le retour définitif en France (quelle que soit la situation des personnels des établissements à l'étranger) il convient de contacter :

- la section MGEN de son département de résidence,
- ou le 36 76,
- ou de se connecter à son Espace personnel sur mgen.fr.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME OBLIGATOIRE (Sécurité sociale)



Assuré ou affilié :

Toute personne qui travaille et réside en France doit être affiliée à l'un des régimes de la Sécurité sociale selon sa situation. Les démarches d'affiliation sont effectuées par l'employeur lors d'une première embauche. Les affiliés sont ensuite assujettis aux cotisations de Sécurité sociale.

Organisme Primaire d'Assurance Maladie (OPAM) :

Organisme prenant en charge les frais de santé en 1^{er} niveau. L'OPAM ne rembourse pas l'intégralité des dépenses de santé : il définit des bases de remboursement auxquelles il applique un pourcentage de prise en charge. Il reste à la charge de l'assuré une partie des dépenses engagées.

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) :

Document permettant à un ressortissant de l'Union Européenne de bénéficier des soins inopinés ou d'extrême urgence dans le cadre d'un séjour temporaire (voyage linguistique, vacances, etc.), dans un autre État membre que le sien.

Séjour temporaire :

Vacances, week-ends, séjours linguistiques.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (Mutuelle)



Adhérent MGEN:

Personne ayant adhéré à la complémentaire santé MGEN.

Adhésion:

Souscription volontaire à une complémentaire santé.

Complémentaire santé:

Organisme permettant d'être remboursé suite à des dépenses pour des soins en santé. Son rôle est de compléter la prise en charge de l'OPAM.

Ticket modérateur:

Partie des dépenses de santé qui reste à la charge des assurés. La complémentaire santé peut prendre en charge le ticket modérateur partiellement ou totalement.

MGEN International Santé Prévoyance (MISP):

Complémentaire santé internationale proposée par MGEN.

Guichet unique:

Les adhérents MGEN adressent leurs feuilles de soins et factures acquittées via leur espace personnel, MGEN rembourse simultanément les prestations Sécurité sociale pour le compte de la Caisse des Français de l'Étranger & les prestations MGEN.

Inter Mutuelles Assistance (IMA):

Service Assistance « MGEN International », les adhérents MISP bénéficient d'une écoute et d'une assistance médicale 24h/24 – 7j/7. IMA apprécie l'orientation médicale et oriente l'adhérent vers l'hospitalisation dans un établissement du réseau ou vers l'évacuation sanitaire ou le rapatriement sanitaire et prend alors en charge les frais.

REMBOURSEMENTS DÉMATÉRIALISÉS :

www.mgen.fr

- > Rubrique “mon espace personnel”,
- > “afficher plus de résultats”
- > puis “transmettre une demande de remboursement”

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au :
+33 2 49 79 00 05
IMA :
+33 5 49 76 66 76



bienvenue@mgen.fr



MGEN CG 914
12 rue Ferdinand de Lesseps
CS 54701
72047 Le Mans cedex 2



proximite.mgen.fr/
233-section-extra-metropolitaine



mgen[★]

GRUPE vyv



AGENT DE DROIT LOCAL

LA PROTECTION SANTÉ
EN BREF ET DANS LE MONDE

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS TEMPORAIRES (FRANCE ET EUROPE)

PENDANT DES SÉJOURS TEMPORAIRES (RESTE DU MONDE)

LORS D'UN RETOUR DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM*

Affiliation* obligatoire
et cotisation prélevée
sur salaire pour
les fonctionnaires
et les salariés

Gestion
par l'OPAM

Remboursement sur
la base du tarif de
responsabilité de la
Sécurité sociale française
des frais médicaux et
hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ*

Adhésion*
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement
venant en complément
de la part Sécurité sociale
(selon contrat souscrit)



Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES
(FRANCE ET EUROPE)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES
(RESTE DU MONDE)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Deux choix possibles :

- la Caisse Locale du pays d'exercice
- la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Gestion par l'OPAM choisi

Remboursement :

- Caisse Locale : remboursement selon la législation du pays d'exercice
- CFE : remboursement basé sur le tarif de la Sécurité sociale française

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion volontaire soumise à cotisation

Gestion par l'organisme assurant la complémentaire santé

Remboursement venant en complément de la part Sécurité sociale (selon contrat souscrit)



Les adhérents **MGEN** affiliés à la **CFE** bénéficient d'un guichet unique pour leurs remboursements de frais médicaux (remboursement simultané par **MGEN** des prestations **CFE** et **Complémentaire santé**)

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

**PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES**
(FRANCE ET EUROPE)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES
(RESTE DU MONDE)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

- Caisse Locale : vérifier auprès de l'organisme s'il prend en charge les soins en France ou en Europe. Pour les personnes exerçants en Union Européenne demander la CEAM*
- CFE : remboursement basé sur le tarif de la Sécurité sociale française



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vérifier auprès de l'organisme de complémentaire santé qu'un remboursement venant en complément de la Caisse Locale ou de la CFE est possible

Les adhérents MGEN affiliés à la CFE ou à la Caisse Locale bénéficieront du remboursement de la part complémentaire (même si la Caisse Locale n'intervient pas).

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES
(FRANCE ET EUROPE)

**PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES**
(RESTE DU MONDE)

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

- Caisse Locale : vérifier auprès de l'organisme s'il prend en charge les soins en dehors du pays de résidence
- CFE : remboursement basé sur le tarif de la Sécurité sociale française



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vérifier auprès de l'organisme de complémentaire santé qu'un remboursement venant en complément de la Caisse Locale ou de la CFE est possible

Les adhérents MGEN affiliés à la CFE ou à la Caisse Locale bénéficieront du remboursement de la part complémentaire (même si la Caisse Locale n'intervient pas)

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES
(FRANCE ET EUROPE)

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES
(RESTE DU MONDE)

**LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE**

Comment réactualiser ses droits en cas
de réinstallation dans l'hexagone ?

OPAM

Lors du retour définitif en France : les droits Sécurité sociale français sont actifs seulement après 3 mois de résidence en France ou dès le premier jour de la prise de fonction en France.

- Caisse Locale : vérifier auprès de l'organisme s'il prend en charge les soins en France pendant ces 3 mois
- CFE : continue à couvrir jusqu'à l'ouverture des droits Sécurité sociale en France



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vérifier auprès de l'organisme de complémentaire santé qu'un remboursement venant en complément de la Caisse Locale ou de la CFE est possible

Pour actualiser les droits Sécurité sociale et/ou complémentaire santé dès le retour définitif en France (quelle que soit la situation des personnels des établissements à l'étranger) il convient de contacter :

- la section MGEN de son département de résidence,
- ou le 36 76,
- ou de se connecter à son Espace personnel sur mgen.fr.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

**LEXIQUE RÉGIME
OBLIGATOIRE**
(Sécurité sociale)



Assuré ou affilié :

Toute personne qui travaille et réside en France doit être affiliée à l'un des régimes de la Sécurité sociale selon sa situation. Les démarches d'affiliation sont effectuées par l'employeur lors d'une première embauche. Les affiliés sont ensuite assujettis aux cotisations de Sécurité sociale.

Caisse des Français à l'Étranger (CFE) :

Organisme proposant à tous les Français installés à l'étranger une protection sociale de base par la souscription d'assurances volontaires.

Caisse locale :

OPAM du pays de résidence, la caisse locale doit obligatoirement prendre en charge les frais d'hospitalisation et les transports sanitaires, à minima.

La caisse locale ne rembourse jamais la totalité de la dépense engagée d'où la nécessité d'une couverture complémentaire.

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) :

Document permettant à un ressortissant de l'Union Européenne de bénéficier des soins inopinés ou d'extrême urgence dans le cadre d'un séjour temporaire (voyage linguistique, vacances, etc.), dans un autre État membre que le sien.

Organisme Primaire d'Assurance Maladie (OPAM) :

Organisme prenant en charge les frais de santé en 1^{er} niveau.

Séjour temporaire :

Vacances, week-ends, séjours linguistiques.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (Mutuelle)



Adhérent MGEN:

Personne ayant adhéré à la complémentaire santé MGEN.

Adhésion:

Souscription volontaire à une complémentaire santé.

Complémentaire santé:

Organisme permettant d'être remboursé suite à des dépenses pour des soins en santé. Son rôle est de compléter la prise en charge de l'OPAM.

Ticket modérateur:

Partie des dépenses de santé qui reste à la charge des assurés. La complémentaire santé peut prendre en charge le ticket modérateur partiellement ou totalement.

MGEN International Santé Prévoyance (MISP):

Complémentaire santé internationale proposée par MGEN.

Guichet unique:

Les adhérents MGEN adressent leurs feuilles de soins et factures acquittées via leur espace personnel, MGEN rembourse simultanément les prestations Sécurité sociale pour le compte de la Caisse des Français de l'Étranger (Mondexpat ou Jeunexpat) & les prestations MGEN.

Inter Mutuelles Assistance (IMA):

Service Assistance « MGEN International », les adhérents MISP bénéficient d'une écoute et d'une assistance médicale 24h/24 – 7j/7. IMA apprécie l'orientation médicale et oriente l'adhérent vers l'hospitalisation dans un établissement du réseau ou le rapatriement sanitaire et prend alors en charge les frais.

REMBOURSEMENTS DÉMATÉRIALISÉS :

www.mgen.fr

- > Rubrique “mon espace personnel”,
- > “afficher plus de résultats”
- > puis “transmettre une demande de remboursement”

POUR INFORMATION :



CFE :
+33 1 64 71 70 00



courrier@cfe.fr

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au :
+33 2 49 79 00 05
IMA :
+33 5 49 76 66 76



bienvenue@mgen.fr



MGEN CG 914
12 rue Ferdinand de Lesseps
CS 54701
72047 Le Mans cedex 2



proximite.mgen.fr/
233-section-extra-metropolitaine



mgen[★]

GRUPE **vyv**



FONCTIONNAIRES MIS À DISPOSITION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LA PROTECTION SANTÉ
EN BREF ET DANS LE MONDE

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM*

Affiliation* obligatoire
et cotisation prélevée
sur salaire pour les
fonctionnaires et les
salariés

Gestion
par l'OPAM

Remboursement sur
la base du tarif de
responsabilité de la
Sécurité sociale française
des frais médicaux et
hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ*

Adhésion*
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement venant
en complément de la part
Sécurité sociale (selon
contrat souscrit)



Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

L'affiliation reste obligatoire à la Sécurité sociale française et la cotisation continue d'être prélevée sur salaire

Continuité de la gestion par la Sécurité sociale française
Pour bénéficier de l'EVASAN*, l'inscription à la CPS* est OBLIGATOIRE

Remboursement sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale française des frais médicaux et hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion volontaire soumise à cotisation

Gestion par l'organisme assurant la complémentaire santé

Remboursement venant en complément de la part Sécurité sociale (selon contrat souscrit)



Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, la gestion du régime obligatoire est assurée par MGEN dès la date de l'arrêté de mise à disposition

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

En France :
prise en charge
de tous les soins avec
présentation
de la Carte Vitale

En Europe : demander la
CEAM* auprès de l'OPAM

Reste du monde :
prise en charge des soins
inopinés ou d'extrême
urgence



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Remboursement
venant en complément
de la part Sécurité sociale
(selon contrat souscrit)

Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, la gestion du régime obligatoire est assurée par MGEN dès la date de l'arrêté de mise à disposition.

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

**LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE**

Comment réactualiser ses droits en cas
de réinstallation dans l'hexagone ?

OPAM

**COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ**

Pour actualiser les droits Sécurité sociale et/ou complémentaire santé dès le retour définitif en France (quelle que soit la situation des personnels des établissements à l'étranger) il convient de contacter :

- la section MGEN de son département de résidence,
- ou le 36 76,
- ou de se connecter à son Espace personnel sur mgen.fr.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

**LEXIQUE RÉGIME
OBLIGATOIRE**
(Sécurité sociale)



Assuré ou affilié :

Toute personne qui travaille et réside en France doit être affiliée à l'un des régimes de la Sécurité sociale selon sa situation.

Les démarches d'affiliation sont effectuées par l'employeur lors d'une première embauche. Les affiliés sont ensuite assujettis aux cotisations de Sécurité sociale.

Organisme Primaire d'Assurance Maladie (OPAM) :

Organisme prenant en charge les frais de santé en 1^{er} niveau. L'OPAM ne rembourse pas l'intégralité des dépenses de santé : il définit des bases de remboursement auxquelles il applique un pourcentage de prise en charge. Il reste à la charge de l'assuré une partie des dépenses engagées.

Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) :

OPAM de la Polynésie Française.

Evasan (évacuation sanitaire) :

Evasan internationale est une offre de soins proposée au patient à l'extérieur de la Polynésie française lorsque les soins ne sont pas réalisables sur place par manque d'infrastructure, de services ou de moyens adaptés. Tout ressortissant de la CPS peut bénéficier d'une évacuation sanitaire.

Evasan inter-île est le déplacement aller/retour des ressortissants malades ou blessés de l'île de résidence, vers le médecin ou l'établissement de soins le plus proche, en mesure de fournir un diagnostic ou un traitement.

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) :

Document permettant à un ressortissant de l'Union Européenne de bénéficier des soins inopinés ou d'extrême urgence dans le cadre d'un séjour temporaire (voyage linguistique, vacances, etc.), dans un autre État membre que le sien.

Séjour temporaire :

Vacances, week-ends, séjours linguistiques.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (Mutuelle)

**Adhérent MGEN:**

Personne ayant adhéré à la complémentaire santé MGEN.

Adhésion:

Souscription volontaire à une complémentaire santé.

Complémentaire santé:

Organisme permettant d'être remboursé suite à des dépenses pour des soins en santé. Son rôle est de compléter la prise en charge de l'OPAM.

Ticket modérateur:

Partie des dépenses de santé qui reste à la charge des assurés. La complémentaire santé peut prendre en charge le ticket modérateur partiellement ou totalement.

MGEN International Santé Prévoyance (MISP):

Complémentaire santé internationale proposée par MGEN.

Guichet unique:

Les adhérents MGEN adressent leurs feuilles de soins et factures acquittées via leur espace personnel, MGEN rembourse simultanément les prestations Sécurité sociale et les prestations MGEN.

Inter Mutuelles Assistance (IMA):

Service Assistance « MGEN International », les adhérents MISP bénéficient d'une écoute et d'une assistance médicale 24h/24 - 7j/7. IMA apprécie l'orientation médicale et oriente l'adhérent vers l'hospitalisation dans un établissement du réseau ou le rapatriement sanitaire et prend alors en charge les frais.

REMBOURSEMENTS DÉMATÉRIALISÉS :

www.mgen.fr

- > Rubrique “mon espace personnel”,
- > “afficher plus de résultats”
- > puis “transmettre une demande de remboursement”

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au :
+33 2 49 79 00 05
IMA :
+33 5 49 76 66 76



bienvenue@mgen.fr



Espace mutuel
112 avenue Pomaree V
Fariipiti - Immeuble Mareva
BP 41 904
98 713 PAPEETE
+40 54 89 99



proximite.mgen.fr/
233-section-extra-metropolitaine



mgen[★]

GRUPE **vyv**



FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

LA PROTECTION SANTÉ
EN BREF ET DANS LE MONDE

LA PROTECTION SANTÉ

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Affiliation à la CPS
obligatoire et prélevée
sur salaire

Gestion par la CPS

Remboursement
partiel sur la base
du tarif de responsabilité
de la CPS

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement
venant en complément
de la part CPS (selon
contrat souscrit)



Les adhérents MGEN MISP bénéficieront du remboursement de la part complémentaire (même si la CPS n'intervient pas)

LA PROTECTION SANTÉ

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

Comment suis-je couvert en France ou dans une autre destination que mon pays d'exercice ?

OPAM

Remboursement :
vérifier auprès de la CPS
si elle prend en charge
les soins en dehors
de la Polynésie Française



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vérifier auprès
de l'organisme de
complémentaire santé
qu'un remboursement
venant en complément
de la part CPS est
possible (selon contrat
souscrit)

**Les adhérents MGEN MISP bénéficieront du
remboursement de la part complémentaire
(même si la CPS n'intervient pas)**

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

**LEXIQUE RÉGIME
OBLIGATOIRE**
(Sécurité sociale)



Affilié CPS :

Immatriculation auprès de la CPS

Organisme Primaire d'Assurance Maladie (OPAM) :

Organisme prenant en charge les frais de santé en 1^{er} niveau. L'OPAM ne rembourse pas l'intégralité des dépenses de santé : il définit des bases de remboursement auxquelles il applique un pourcentage de prise en charge. Il reste à la charge de l'assuré une partie des dépenses engagées.

Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) :

OPAM de la Polynésie Française.

La caisse locale ne rembourse jamais la totalité de la dépense engagée

d'où la nécessité d'une couverture complémentaire

Evasan (évacuation sanitaire) :

Evasan internationale est une offre de soins proposée au patient à l'extérieur de la Polynésie française lorsque les soins ne sont pas réalisables sur place par manque d'infrastructure, de services ou de moyens adaptés. Tout ressortissant de la CPS peut bénéficier d'une évacuation sanitaire.

Evasan inter-île est le déplacement aller/retour des ressortissants malades ou blessés de l'île de résidence, vers le médecin ou l'établissement de soins le plus proche, en mesure de fournir un diagnostic ou un traitement.

Séjour temporaire :

Vacances, week-ends, séjours linguistiques.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (Mutuelle)



Adhérent MGEN:

Personne ayant adhéré à la complémentaire santé MGEN.

Adhésion:

Souscription volontaire à une complémentaire santé.

Complémentaire santé:

Organisme permettant d'être remboursé suite à des dépenses pour des soins en santé. Son rôle est de compléter la prise en charge de l'OPAM.

MGEN International Santé Prévoyance (MISP):

Complémentaire santé internationale proposée par MGEN.

Inter Mutuelles Assistance (IMA):

Service Assistance « MGEN International », les adhérents MISP bénéficient d'une écoute et d'une assistance médicale 24h/24 - 7j/7. IMA apprécie l'orientation médicale et oriente l'adhérent vers l'hospitalisation dans un établissement du réseau ou le rapatriement sanitaire et prend alors en charge les frais.

REMBOURSEMENTS DÉMATÉRIALISÉS :

www.mgen.fr

- > Rubrique “mon espace personnel”,
- > “afficher plus de résultats”
- > puis “transmettre une demande de remboursement”

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au :
+33 2 49 79 00 05
IMA :
+33 5 49 76 66 76



bienvenue@mgen.fr



Espace mutuel
112 avenue Pomaree V
Fariipiti - Immeuble Mareva
BP 41 904
98 713 PAPEETE
+40 54 89 99

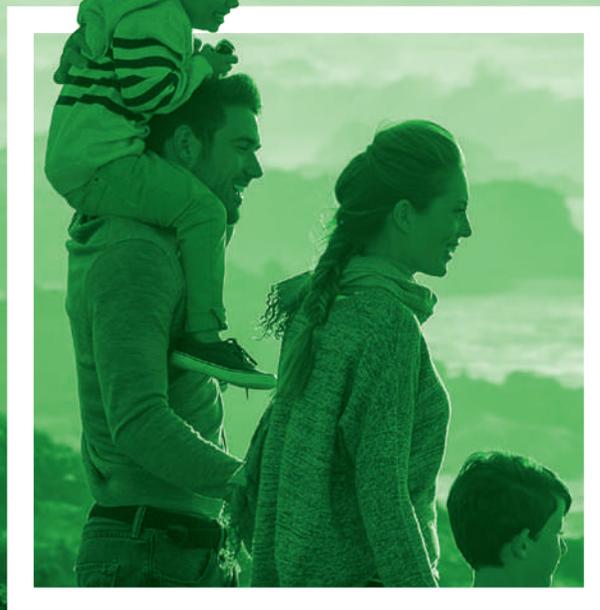


proximite.mgen.fr/
233-section-extra-metropolitaine



mgen[★]

GRUPE **vyv**



WALLIS ET FUTUNA

LA PROTECTION SANTÉ
EN BREF ET DANS LE MONDE

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM*

Affiliation* obligatoire
et cotisation prélevée
sur salaire pour
les fonctionnaires
et les salariés

Gestion
par l'OPAM

Remboursement
sur la base du tarif
de responsabilité
de la Sécurité sociale
française des frais
médicaux et hospitaliers

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ*

Adhésion*
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement venant
en complément de la part
Sécurité sociale (selon
contrat souscrit)



Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale, l'affiliation et la gestion du régime obligatoire sont assurées par MGEN. Ils bénéficient du guichet unique*

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment la Sécurité sociale et la complémentaire santé me couvrent ?

OPAM

Pas d'affiliation
ni de cotisation

Gestion par l'agence
de santé de Wallis
et Futuna (ADS)

Gratuité des soins
Évacuations sanitaires
d'urgence prises en
charge par l'ADS à
destination de la
Nouvelle Calédonie,
l'Australie ou la
Métropole



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Adhésion
volontaire soumise
à cotisation

Gestion
par l'organisme
assurant la
complémentaire
santé

Remboursement venant
en complément de la part
Sécurité sociale (selon
contrat souscrit)

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE

Comment suis-je couvert en France ou en dehors
de Wallis et Futuna

OPAM

En France :
prise en charge
de tous les soins avec
présentation
de la Carte Vitale

En Europe : demander la
CEAM* auprès de l'OPAM

Reste du monde :
prise en charge des soins
inopinés ou d'extrême
urgence



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Remboursement
venant en complément
de la part Sécurité sociale
(selon contrat souscrit)

**Pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale,
la gestion du régime obligatoire est assurée par MGEN
dès la date de l'arrêté de mise à disposition. Ils bénéficient
du guichet unique***

*Se référer au lexique en fin de document.

LA PROTECTION SANTÉ

EN FRANCE AVANT
L'EXPATRIATION

DANS LE PAYS
D'EXERCICE

PENDANT DES SÉJOURS
TEMPORAIRES

**LORS D'UN RETOUR
DÉFINITIF EN FRANCE**

Comment réactualiser ses droits en cas
de réinstallation dans l'hexagone ?

OPAM

**COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ**

Pour actualiser les droits Sécurité sociale et/ou complémentaire santé dès le retour définitif en France (quelle que soit la situation des personnels des établissements à l'étranger) il convient de contacter :

- la section MGEN de son département de résidence,
- ou le 36 76,
- ou de se connecter à son Espace personnel sur mgen.fr.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME OBLIGATOIRE (Sécurité sociale)



Assuré ou affilié :

Toute personne qui travaille et réside en France doit être affiliée à l'un des régimes de la Sécurité sociale selon sa situation. Les démarches d'affiliation sont effectuées par l'employeur lors d'une première embauche. Les affiliés sont ensuite assujettis aux cotisations de Sécurité sociale.

Organisme Primaire d'Assurance Maladie (OPAM) :

Organisme prenant en charge les frais de santé en 1^{er} niveau. L'OPAM ne rembourse pas l'intégralité des dépenses de santé : il définit des bases de remboursement auxquelles il applique un pourcentage de prise en charge. Il reste à la charge de l'assuré une partie des dépenses engagées.

L'agence de santé de Wallis et Futuna (ADS) est l'OPAM de Wallis et Futuna.

Particularité de Wallis et Futuna :

Les soins sont gratuits sur le territoire.

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) :

Document permettant à un ressortissant de l'Union Européenne de bénéficier des soins inopinés ou d'extrême urgence dans le cadre d'un séjour temporaire (voyage linguistique, vacances, etc.), dans un autre État membre que le sien.

Séjour temporaire :

Vacances, week-ends, séjours linguistiques.

LES MOTS POUR COMPRENDRE

PETIT LEXIQUE POUR DÉCRYPTER LES TERMES UTILISÉS DANS LE MONDE DE LA PROTECTION SANTÉ

LEXIQUE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (Mutuelle)



Adhérent MGEN:

Personne ayant adhéré à la complémentaire santé MGEN.

Adhésion:

Souscription volontaire à une complémentaire santé.

Complémentaire santé:

Organisme permettant d'être remboursé suite à des dépenses pour des soins en santé. Son rôle est de compléter la prise en charge de l'OPAM.

Ticket modérateur:

Partie des dépenses de santé qui reste à la charge des assurés. La complémentaire santé peut prendre en charge le ticket modérateur partiellement ou totalement.

MGEN International Santé Prévoyance (MISP):

Complémentaire santé internationale proposée par MGEN.

Guichet unique:

Les adhérents MGEN adressent leurs feuilles de soins et factures acquittées via leur espace personnel, MGEN rembourse simultanément les prestations Sécurité sociale et les prestations MGEN.

Inter Mutuelles Assistance (IMA):

Service Assistance « MGEN International », les adhérents MISP bénéficient d'une écoute et d'une assistance médicale 24h/24 – 7j/7. IMA apprécie l'orientation médicale et oriente l'adhérent vers l'hospitalisation dans un établissement du réseau ou le rapatriement sanitaire et prend alors en charge les frais.

REMBOURSEMENTS DÉMATÉRIALISÉS :

www.mgen.fr

- > Rubrique “mon espace personnel”,
- > “afficher plus de résultats”
- > puis “transmettre une demande de remboursement”

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au :
+33 2 49 79 00 05
IMA :
+33 5 49 76 66 76



bienvenue@mgen.fr



MGEN CG 914
12 rue Ferdinand de Lesseps
CS 54701
72047 Le Mans cedex 2



proximite.mgen.fr/
233-section-extra-metropolitaine

